



Les Producteurs
de bovins du
Québec

bovin.qc.ca



INVITATION

42^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES PRODUCTRICES ET DES PRODUCTEURS VISÉS PAR LE PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC

À toutes les productrices et tous les producteurs de bovins,

Vous êtes convoqués à l'assemblée générale annuelle (AGA) des producteurs de bovins du Québec qui se tiendra les 26 et 27 mars 2024 à l'**Hôtel Le Concorde Québec**, situé au 1225, Cours du Général-De Montcalm, Québec. Cette AGA constitue un rendez-vous incontournable pour les producteurs et productrices de bovins du Québec. Notez toutefois que seuls les producteurs de bovins délégués par leur syndicat régional ont droit de vote.

L'ordre du jour, que vous trouverez au verso, précise les sujets visés par le présent avis de convocation. Les délégués au *Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec* (Plan conjoint) seront appelés à voter notamment sur des modifications au *Règlement sur les contributions des producteurs de bovins*, la refonte du *Règlement sur la mise en marché des bouvillons du Québec* et une résolution sur l'affectation du Fonds pour le développement de la mise en marché des bovins de réforme pour des projets en développement durable et réduction de gaz à effet de serre.

Nous vous invitons également à prendre connaissance des Règles de procédure préalablement à la tenue de l'AGA, lesquelles ne seront pas relues cette année. Vous pouvez aller au : <https://bovin.qc.ca/assemblees/2024-2/#sp-ea-20499> où toute la documentation relative à l'AGA sera disponible.

En participant à votre AGA, vous contribuez aux discussions qui mèneront à l'adoption des principales orientations de votre organisation. Je vous invite à profiter de ce rendez-vous annuel pour fraterniser avec vos collègues producteurs et rencontrer les représentants de la filière bovine, notamment lors des ateliers de chacun des secteurs de production, du cocktail et du banquet.

Les producteurs qui ne sont pas délégués par leur région doivent confirmer leur présence en communiquant avec Mme Annie Provost-Savoie par téléphone au 450 679-0540, poste 8287, ou par courriel au pbq@upa.qc.ca.

Pour les producteurs qui ne pourront participer à l'AGA, veuillez noter qu'elle sera entièrement diffusée en direct sur la chaîne YouTube et le groupe Facebook des Producteurs de bovins du Québec (PBQ). Vous pourrez y accéder aux liens suivants : <https://cutt.ly/youtubePBQ> et <https://www.facebook.com/groups/bovinqc>.

RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITÉS 2023

Vous trouverez ci-joint le *Rapport annuel des activités 2023* des PBQ. À sa lecture, vous constaterez les différentes actions réalisées au cours de la dernière année et vous saisissez les nombreux défis que l'organisation devra relever au cours de la prochaine année.

Je vous souhaite une bonne lecture et je compte sur votre présence à l'assemblée.

André Roy, M.B.A.

Directeur général et secrétaire-trésorier

p. j. Ordre du jour de l'AGA des producteurs de bovins du Québec (verso)

Rapport annuel des activités 2023 (en annexe)

Plan de stationnements à proximité (en annexe)

Longueuil, le 4 mars 2024

Merci à nos commanditaires



ORDRE DU JOUR

Assemblée générale annuelle

Les Producteurs
de bovins du
Québec



MARDI 26 MARS 2024

*Salle des bagages disponible gratuitement (Salle Morrice)

7 h - 9 h	INSCRIPTION SÉANCE PLÉNIÈRE - Salle Suzor-Côté-Krieghoff
9 h - 9 h 30	1. Ouverture de l'assemblée du <i>Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec</i> 2. Adoption des règles de procédure 3. Adoption de l'avis de convocation et de l'ordre du jour 4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des 28 et 29 mars 2023
9 h 30 - 10 h	5. Allocution du président des PBQ
10 h - 10 h 45	6. Allocution du président de l'UPA
10 h 45 - 11 h 15	7. Présentation de l'Association canadienne des bovins
11 h 15 - 12 h	8. Allocution du ministre André Lamontagne (à confirmer) 9. Ajournement
12 h - 13 h	DÎNER - Place Montcalm (sous-sol)
13 h - 14 h	10. ATELIERS* (Vote sur place seulement) • Atelier commun veau de lait et veau de grain (Salle Pilot) https://us02web.zoom.us/meeting/register/tZ0qduCqqDsqHdcVvvrZ6lgley6vzbjORX
13 h - 14 h	• Atelier commun veau d'embouche, bouvillon et bovin de réforme (Salle Suzor-Côté) https://us06web.zoom.us/meeting/register/tZ0vd-qrqD4qHtFrXLCrc3AefHdxTT8dcEOa
14 h	• Veau d'embouche (Salle Suzor-Côté) https://us06web.zoom.us/meeting/register/tZ0vd-qrqD4qHtFrXLCrc3AefHdxTT8dcEOa
14 h	• Bovin de réforme et veau laitier (Salle Borduas) https://us06web.zoom.us/meeting/register/tZAsdOCrjgsGdTPkfjM0thxSGNPztmlYcO
14 h	• Assemblée générale spéciale des producteurs de bouvillons d'abattage 1 ^{re} partie à huis clos (Salle Lismer-Leduc-Fortin)
14 h	• Veau de lait (Salle Cullen) https://us02web.zoom.us/meeting/register/tZclcu2pqDMrGdfFx4ECWlsvNc4YonyHOWV
14 h	• Veau de grain (Salle Pilot) https://us02web.zoom.us/meeting/register/tZ0qduCqqDsqHdcVvvrZ6lgley6vzbjORX
17 h 30	COCKTAIL - Foyer
19 h 30	BANQUET - Salle Suzor-Côté-Krieghoff

MERCREDI 27 MARS 2024



7 h 30 - 8 h	Café-conférence animé par Sanimax - Salle Pilot SÉANCE PLÉNIÈRE - Salle Suzor-Côté-Krieghoff
8 h 30	11. Réouverture de l'assemblée du <i>Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec</i> 12. Adoption du <i>Rapport financier 2023</i> 13. Nomination des auditeurs indépendants 14. Approbation du budget 2024 du Fonds de garantie de paiement
9 h 30	15. Adoption du <i>Rapport annuel des activités 2023</i>
9 h 45	16. Adoption des rapports et des résolutions d'ateliers • Veau de grain, Veau de lait, Veau d'embouche, Bouvillon d'abattage, Bovin de réforme et veau laitier
10 h 30	17. Refonte du <i>Règlement sur la mise en marché des bouvillons du Québec</i> , sujet à l'approbation des producteurs de bouvillons d'abattage réunis en assemblée générale spéciale
10 h 45	PAUSE BAGAGES
11 h	18. Adoption d'un Règlement modifiant les contributions de base au <i>Règlement sur les contributions des producteurs de bovins</i> de la manière suivante, applicable à compter du 1 ^{er} novembre 2024: • Pour la catégorie bovin de réforme et veau laitier, une hausse de la contribution de 3,40 \$ par veau laitier et une hausse de 3,85 \$ par bovin de réforme de race laitière; • Pour la catégorie veau d'embouche, une hausse de 170 \$ par exploitation agricole bovine et une hausse de 3,50 \$ par veau d'embouche; • Pour les catégories bouvillon d'abattage, veau de lait et veau de grain, une hausse de 65 \$ par exploitation agricole bovine et une hausse de 1,95 \$ par bouvillon, veau de lait et veau de grain; • Une hausse de 65 \$ pour la contribution annuelle par entreprise pour une exploitation agricole bovine, autre qu'une exploitation laitière, qui produit ou met en marché 12 bovins ou moins par année. Le producteur d'une exploitation agricole bovine de plusieurs catégories de bovins ne paie que la contribution annuelle la plus élevée exigible pour cette exploitation.
12 h - 13 h	19. Adoption d'un Règlement modifiant le <i>Règlement sur les contributions des producteurs de bovins</i> de la manière suivante, applicable à compter du 1 ^{er} novembre 2024: • Une hausse de la contribution spéciale pour la production et la mise en marché des bouvillons d'abattage de 3,50 \$ par bouvillon.
12 h - 13 h	DÎNER - Place Montcalm (sous-sol)
13 h	20. Adoption d'une résolution sur l'affectation du Fonds pour le développement de la mise en marché des bovins de réforme pour des projets en développement durable et réduction de gaz à effet de serre
13 h 20	21. Étude et adoption des autres résolutions soumises directement en séance plénière 22. Affaires générales 23. Levée de l'assemblée du <i>Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec</i>

*Inscription obligatoire pour participer à distance à votre atelier